

Centrale d'achats



Gestion
et valorisation
du foncier
dégradé



Une centrale d'achats pour quoi et pour qui ?

Des chancres industriels sur votre territoire?
Un projet à développer sur un site pollué?
Une ancienne décharge à réaffecter ? Un chantier
d'assainissement à réaliser ? Un doute sur la
qualité des sols et/ou des eaux ? Un besoin de
gestion des terres excavées ?

SPAQUE a mis en place une centrale
d'achats pour vous aider dans votre ges-
tion du foncier dégradé et sa valorisation.
Au travers de la centrale d'achats, nous mettons à
disposition, notamment des villes et communes,
des services - prestés par des sociétés spéciali-
sées - concernant la gestion des sols pollués et
la gestion des terres excavées.

Les avantages de la centrale d'achats

- Les adhérents à la centrale ne doivent plus mettre en œuvre, eux-mêmes, des procédures de marchés publics afin de faire appel à un prestataire spécialisé.
- Les prestataires ont été désignés sur base de marchés publics réalisés par SPAQUE. Nous validons leur compétence et leur expertise.
- En recourant aux services d'une entreprise de la centrale d'achat vous pouvez, également, bénéficier de l'accompagnement de nos experts.
- L'adhésion à la centrale d'achats est gratuite.

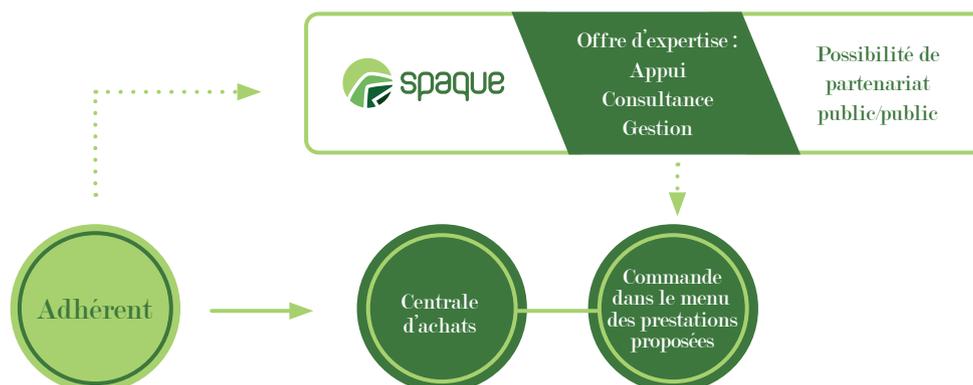
Des modalités d'adhésion souples

- L'adhésion n'implique aucune exclusivité ni dans le chef de l'adhérent ni dans celui du prestataire.
- La commune adhérente n'a aucune obligation de se fournir auprès d'un adjudicataire désigné par SPAQUE.
- La commune n'est tenue à aucun minimum de commandes.
- L'adhérent est uniquement tenu de respecter les clauses et conditions du cahier des charges et de payer directement le prestataire.

Comment adhérer ?

Intéressé(e)s par notre centrale d'achats ? Vous trouverez sur notre site web la liste des principales prestations couvertes par celle-ci (<https://spaque.be/centrale-dachats/>). Nous vous invitons à nous faire part de votre intérêt et à nous indiquer quelles seraient les prestations

pour lesquelles vous seriez intéressé(e)s. Sur base de cette réponse, nous vous transmettrons une convention d'adhésion afin de formaliser cette collaboration. Convention qu'il conviendra de faire valider au Conseil communal et de soumettre, ensuite, à la Tutelle.



Les prestations couvertes

1. Forages d'investigations et prélèvements d'échantillons de sol et d'eau
2. Analyses de sol par un laboratoire agréé
3. Analyse de sédiments et boues de curage
4. Réalisation d'une étude indicative de l'état du sol
5. Réalisation par un bureau d'études agréé des études prévues au Décret sols pour caractériser et réhabiliter un site : étude d'orientation, étude de caractérisation, étude combinée, étude de risques, élaboration d'un projet d'assainissement, évaluation finale à l'issue des travaux de réhabilitation
6. Évacuation de terres excavées / sédiments (analyse, traçabilité, prise en charge et évacuation en filière de valorisation ou de traitement)

7. Évacuation de dépôts sauvages de déchets
8. Condamnation de piézomètres

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins rencontrés par les adhérents





Centrale d'achats

Philippe Scauflaire

Analyse du marché et prospection

ph.scauflaire@spaque.be

+32 (0)494 57 94 81

www.spaque.be/centrale-d'achats



Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

www.spaque.be

